

Objet : Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2022

Annexes :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022
2. Résolutions de l'assemblée générale
3. Elections au conseil d'administration
4. Liste des présences
5. Planches présentées en séance

Suite à la réunion de l'assemblée générale (AG) tenue le 29 juin 2022 de 10h00 à 13h00, le procès-verbal de la séance, assorti des planches des principales présentées, est adressé en annexe.

Ce PV intègre les résolutions adoptées en séance ainsi que les résultats des élections renouvelant le conseil d'administration.

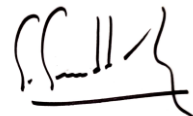
Le délégué général s'attachera à organiser la mise en œuvre des décisions et orientations actées en séance. Il en sera rendu compte lors de la prochaine assemblée générale annuelle.



M. Jean-Marie Bockel
Ancien ministre
Président



Mme Anne Coldefy
Secrétaire



M. Guillaume Giscard d'Estaing
Trésorier

Annexe 1- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022

I. Ouverture

M. Jean-Marie Bockel, président de l'association, après avoir salué et remercié les participants à l'assemblée générale, fait observer une minute de silence à la mémoire des militaires morts pour la France depuis la dernière assemblée générale.

Le président rappelle ensuite que l'association a repris progressivement ses activités traditionnelles en 2021, en surmontant ainsi peu à peu le cadre restrictif imposé par la pandémie. Les visites ont repris, sauf à Percy, le colis de Noël 2021 a pu être adressé à 14.000 militaires déployés en opération pendant les fêtes de fin d'année, le dîner des familles des soldats morts pour la France a pu être organisé le 10 novembre. Solidarité Défense a également mené des projets destinés aux blessés psychiques (salles de sport dans les services psychiatrie des HIA de province, film de Mme C Carron), aux veuves de guerre (séminaire de reconstruction), au public des prises d'armes (Livret « Ma première cérémonie militaire ») et aux élèves des classes Sécurité Défense (Livret # Militaires !).

En 2022, l'association prendra un nouveau virage : territorial, en créant une activité de visite au HIA Sainte Anne à Toulon, financier, ensuite, en offrant un exosquelette de rééducation des blessés médullaires à l'INI, actif, en développant le séminaire de reconstruction des veuves de guerre, en sessions nationale et internationale, associatif, enfin, en rejoignant le Comité de l'Entraide Défense pour mieux coordonner nos activités au profit des blessés et des familles endeuillées avec l'ADO, TF, l'Entraide Marine et la FOSA.

Ayant rappelé la composition de cette assemblée générale (36 participants, 54 pouvoirs) et rappelé qu'elle pouvait valablement délibérer, aux termes des nouveaux statuts, le président déclare la séance ouverte. Le bureau de l'assemblée est formé de M. Bockel, de Mme Coldefy et de M Giscard d'Estaing. Il est procédé ensuite à la désignation, parmi les membres volontaires présents et non candidats, d'un président de scrutin et de scrutateurs pour la confirmation des cooptations au conseil d'administration. le bureau électoral est ainsi formé :

Président de scrutin : M. Jean Bisch

Scrutateurs : M. Marc-Olivier Nallet, Mme Floriane Zagar, Mme Maryse Darmon-Israel.

L'ordre du jour est ainsi énoncé :

I- Ouverture (pour mémoire)

II- Présentation des rapports financiers et d'activités

1. Rapport de gestion et des comptes 2021
2. Proposition de budget 2023
3. Rapport moral et d'activités 2021
4. Activités et Projets 2022-2023

III- Validation du Règlement intérieur

IV- Réponses aux questions écrites

V- Renouvellement du Conseil d'administration

II. Présentation des rapports financiers et d'activité

1. Rapport de gestion et des comptes 2021.

L'arrêt des comptes fait apparaître une nette augmentation du volume des ressources malgré la pandémie (+150.000 euros). Cette hausse est due principalement au maintien des subventions publiques au niveau d'avant-crise, mais surtout à l'augmentation de la générosité du public, s'agissant notamment du mécénat, fruit des conventions passées en vue de réaliser des embarquements de blessés en course (projet Résilience mené par l'association Des Voiles Bleues pour la planète), du legs de M Victor et de l'accroissement des ventes (49.000 euros réalisés au lieu des 15.000 estimés lithos MPCM essentiellement).

Par ailleurs, 64.840 euros ont été prélevés sur les trois fonds dédiés précités pour l'accomplissement des projets spécifiques (Berre l'Etang, GMF et MPCM).

Au total, l'association a réuni 652.307 euros de ressources annuelles, soit + 100.000 euros qu'imaginé lors de la constitution du budget et +150.000 euros par rapport à 2020.

Concernant les dépenses, les frais de fonctionnement ont été maintenus dans une proportion acceptable (20%) ; la baisse du poste charges de personnel s'explique par un rattrapage sur les provisions de congés payés. Les ressources gagnées ont donc été répercutées sur les dépenses liées à l'objet social, ce qui a amené un accroissement des sommes consacrées à la reconstruction des blessés, au colis de Noël destiné aux militaires en opération et au poste Promotion des blessés. Au total, les dépenses ont augmenté de près de 200.000 euros par rapport à 2020.

La progression des dépenses de l'objet social a cependant été légèrement moins importante que celle des ressources, l'association engrange donc un résultat d'exploitation positif, s'établissant à 54.872 euros, moins important cependant que celui de l'année 2020 (100.928 euros).

Il est prévu d'affecter ce résultat, pour 10% aux réserves statutaires (5.487 euros) et le reste (49.358 euros) au compte Autres réserves.

Rapport du commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes, dans son exposé, exprime son opinion sur les comptes annuels qu'elle certifie donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2021 ainsi que de la situation financière de l'association à la fin de cet exercice.

Communication du Trésorier. Le Trésorier souligne 4 points remarquables concernant cet exercice :

- le renouvellement des adhésions, en baisse en 2021, doit demeurer un point de vigilance ;
- l'exercice 2021 se caractérise surtout par une hausse des ressources de 32,6%, chiffre assez important, qui traduit une bonne reprise d'activités par l'association ;
- le taux des dépenses liées au fonctionnement, assez bas, témoigne d'un bon suivi des comptes et permet de concentrer l'argent sur les dépenses de l'objet social ;
- enfin, les deux excédents enregistrés consécutivement pendant le confinement, en 2020 puis en 2021, soit environ 140.000 euros, amènent à envisager, d'une part, l'utilisation de cet argent, et, d'autre part la révision des placements de l'association.

Résolutions.

A l'unanimité, l'Assemblée générale :

- approuve le rapport de gestion et les comptes de l'année 2021. L'Assemblée générale valide l'affectation du résultat de l'exercice (54.872 euros) comme suit : 10% à la réserve statutaire (soit 5.487 euros) et le solde au compte « Autres réserves », soit 49.358 euros (Résolution 1) ;
- prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 612-5 du code du commerce, approuve ce rapport, ainsi que les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui y sont mentionnées (Résolution 2) ;
- donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration (Résolution 3).

2. Budget 2023. Le délégué général expose ensuite le budget prévisionnel préparé pour l'année 2023. Ce budget a été bâti sur les hypothèses suivantes : moindres dons attendus de la part des particuliers et des entreprises, réduction du mécénat (achèvement du projet résilience), concentration sur deux projets associatifs (colloque sur l'accompagnement des blessés psychiques et séminaire international de reconstruction des veuves de guerre).

Concernant les dépenses, les frais de fonctionnement devraient progresser (inflation), les charges de l'objet social reviendraient à un niveau plus habituel pour l'association (315.000 euros) : seuls les postes liés au Colloque (35.000 euros) et au séminaire international des veuves (50.000 euros) sont prévus en progression ; il est également envisagé de dépenser 12.000 euros du fonds dédié « Berre l'Etang », consacré au soutien des familles des soldats décédés le 25 novembre 23019 au Mali.

Il s'ensuit que l'association, qui comptera sur des ressources constantes issues des cotisations, des subventions et du mécénat, devra effectuer une reprise de fonds de 56.900 euros pour trouver les ressources nécessaires à ces dépenses.

Communication du trésorier. Le trésorier souligne que le contexte actuel de crise internationale et de crise sanitaire persistante justifie des hypothèses prudentes.

Les dépenses ont donc été ajustées en fonction des deux priorités précitées. Pour cela, si les recettes ont été estimées à partir de ce qui constitue l'acquis (subventions, mécénat), il faudra néanmoins déployer un effort de recueil de fonds. A cet effet, il recommande des actions de communication en appui.

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'année 2023 (Résolution 4).

3. Rapport moral et d'activités 2021. Les principales activités et projets menés en 2021 apparaissent dans les planches jointes. On notera que :

- les visites aux blessés, en raison de leur suspension à compter de février 2020 et de leur reprise à partir d'octobre 2021, ont été très limitées : 24 blessés seulement ont été visités en 2020 et 37 en 2021 ; néanmoins les chiffres des six premiers mois de 2022 montrent une bonne reprise (49 blessés visités entre janvier et juin 2022) ;
- le Livret « Ma première cérémonie militaire » a été retiré (2^{ème} édition) à 180.000 exemplaires. Ce stock étant pratiquement épuisé et le fonds dédié contenant encore de l'argent des mécènes, il sera procédé à un re-tirage en 2022 de 50.000 exemplaires ;
- le Livret # Militaires !, créé sur une commande de la DSNJ, a également fait l'objet d'une commande de la France Mutualiste : au total, 53.000 exemplaires ont été distribués en 2021, aux élèves des classes Sécurité Défense et dans les ZDS ;
- 14.000 colis de Noël, destinés aux militaires en opération, aux familles et aux blessés, ont été confectionnés « à huis clos » en 2021 ; une journée organisée au profit des autorités a permis d'accueillir Mme Macron, les deux ministres, le CEMA et les chefs d'état-major des différentes armées ; TF1 a réalisé un reportage diffusé le 21 octobre.

Conventions. Outre les conventions reconduites (UBFT, Tého, Unéo, ONAC VG, CNMSS...), sont en cours des conventions avec la GMF (projet « des salles de sport en HIA »), l'ADO et la FOSA (bourses au profit des orphelins).

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le rapport moral et d'activités 2021 (Résolution 5).

4. Activités et projets 2022-2023.

En 2022-2023, Solidarité Défense poursuivra des projets relevant de 4 lignes d'opération : environnement des blessés, soutien des blessés psychiques, soutien des familles endeuillées et lien Nation-armées.

Concernant l'environnement des blessés, outre l'entretien de la terrasse des blessés à Percy, l'extension des visites au HIA Sainte-Anne, Solidarité Défense participera à la restauration d'une mosaïque à Bégin et fera don d'un exosquelette aux Invalides. Ce robot, d'une valeur de 219.000 euros, est un outil innovant, porteur d'espoir pour les blessés médullaires ; livré avec un lève-personne, deux programmes de formation, des pièces de rechange et une année d'entretien, il est en place aux Invalides depuis le 7 juin. S'agissant des blessés psychiques, Solidarité Défense projette d'organiser, en mars 2023, un colloque sur l'accompagnement des blessés et de leurs familles. Concernant les familles endeuillées, le séminaire « Regards d'espérance » devra être étendu pour toucher davantage de veuves en 2023 ; la session internationale se déroulera en France. Enfin, le livret « Ma première cérémonie militaire », sera réédité, à 50.000 exemplaires, pour terminer le fonds dédié correspondant.

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le projet associatif 2022-2023 (Résolution 6).

Un point est fait sur la rejointe du Comité d'Entraide Défense (CED) par Solidarité Défense en 2022. Ce regroupement de l'ADO, TF, Entraide Marine et FOSA a pour champ d'action le soutien des blessés et des familles endeuillées des trois armées. Solidarité Défense en fait partie, pour une année d'expérimentation, depuis le 21 janvier 2022. Les premiers enseignements de cette rejointe font apparaître une visibilité accrue vis-à-vis de l'institution, une meilleure coordination dans l'aide aux blessés et aux familles, notamment avec l'ADO et TF (deux commissions communes par mois) et des perspectives financières, ouvertes par des levées de fonds procurées par les gouverneurs militaires.

Le logo adopté par le conseil, sur délégation de l'assemblée générale en juin 2021, est présenté à l'assemblée. Il remplace désormais le logo précédent, dont il reprend l'esprit et les éléments (couleurs, personnages, police etc.).

III. Règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur, adopté par le conseil, est présenté au vote de l'Assemblée. Transmis avec la convocation aux membres de l'association en mai 2022, ce projet s'attache, en 6 chapitres (les membres, l'assemblée générale, le conseil, le bureau, la délégation générale, les comités) à préciser les dispositions des statuts révisés en février 2021. Il est proposé de désigner deux mandataires, M. Argoud et M. Bétolaud, pour apporter toutes les modifications non substantielles que le ministère de l'Intérieur ou le Conseil d'Etat, proposeraient d'intégrer.

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le projet de règlement intérieur préparé par le conseil et donne délégation à M Julien Bétolaud et M Jean-Marie Argoud pour y apporter directement les modifications non substantielles que demanderaient le Conseil d'Etat ou le ministère de l'Intérieur.

IV. Réponses aux questions de l'assemblée

Aucune question écrite n'est parvenue à la délégation générale.

V. Renouvellement du Conseil d'administration.

En 2022, 5 mandats d'administrateur arrivent à leur terme.

4 administrateurs se représentent, le Général de Lapresle ne se représente pas. La cooptation de Mme Burkhard, décidée par le conseil en décembre 2021, doit être validée par l'Assemblée générale. 1 candidature a été déposée, celle de M. Remm. Ces candidats ont satisfait aux conditions en vigueur (à jour de cotisations, dépôt de candidature, rencontre avec deux administrateurs.)

A l'issue du scrutin tenu à bulletins secrets, les résultats suivants ont été proclamés :

- 90 votants (36 présents, 54 pouvoirs)
- 90 bulletins ont été exprimés
- Mme Burkhard a obtenu 90 voix
- M Remm a obtenu 90 voix
- M Bétolaud a recueilli 90 voix
- M de Castet a obtenu 82 voix
- Mme Coldefy a obtenu 82 voix
- M de Segonzac a obtenu 76 voix.

Ces 6 candidats sont déclarés élus administrateurs de Solidarité Défense pour la période 2022-2025.

Le bilan des élections, signé du président de scrutin et des deux scrutateurs, a été remis au délégué général pour enregistrement.

L'ordre du jour épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 13h00.

Annexe 2 – Résolutions adoptées par l'assemblée générale

Résolution 1 :

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion et les comptes de l'année 2021. L'Assemblée valide l'affectation du résultat de l'exercice (54.872 €) comme suit :

- 5.487 € à la réserve statutaire ;
- 49.358 € au compte « Autres réserves » ;

Résolution 2 :

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 612-5 du code du commerce, approuve ce rapport, ainsi que les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui y sont mentionnées.

Résolution 3 :

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

Résolution 4 :

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'année 2023.

Résolution 5 :

L'assemblée générale approuve le rapport moral et d'activités 2021.

Résolution 6 :

L'assemblée générale approuve le projet associatif 2022-2023.

Résolution 7 :

L'assemblée générale approuve le règlement intérieur préparé par le conseil d'administration et donne délégation à M. Julien Bétolaud et M. Jean-Marie Argoud pour y apporter directement les modifications non substantielles que demanderaient le Conseil d'Etat ou le ministère de l'Intérieur.



Annexe 3 - Résultat des élections et composition du conseil d'administration

A l'issue du scrutin tenu le 29 juin 2022 en assemblée générale, neuf administrateurs sont élus ou réélus par l'assemblée générale :

- Mme Burkhard
- Mme Coldefy
- M de Segonzac
- M de Castet
- M Bétolaud
- M Remm

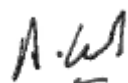
Au 29 juin à 13h, le conseil d'administration élu par l'assemblée générale se compose de 18 membres qui sont les suivants :

- M. Jean-Marie Argoud (jusqu'en 2023)
- M. Jean-Marie Bockel (jusqu'en 2023)
- M. Jean-Michel Jacques (jusqu'en 2023)
- MG (2S) Yves Claudot (jusqu'en 2024)
- Amiral (2s) Philippe Coindreau. (jusqu'en 2024)
- M. Guillaume Giscard d'Estaing (jusqu'en 2024)
- GCAé (2S) Bernard Guével (jusqu'en 2024)
- Mme Claude Menet. (jusqu'en 2024)
- Dr Christine Roullière-le-Lidec (jusqu'en 2024)
- Mme Dorothee Roy (jusqu'en 2024)
- M. Geoffroy Roux de Bézieux (jusqu'en 2024)
- GCA (2S) Christophe de Saint Chamas (jusqu'en 2024)
- M. Julien Bétolaud (jusqu'en 2025)
- Mme Isabelle Burkhard (jusqu'en 2025)
- M. Augustin de Castet (jusqu'en 2025)
- Mme Anne Coldefy (jusqu'en 2025)
- M. Bertrand Dunoyer de Segonzac (jusqu'en 2025)
- M Patrick Remm (jusqu'en 2025)

Etabli pour déclaration à la préfecture de Paris et au ministère de l'Intérieur.



M Jean-Marie Bockel
Ancien ministre
Président de Solidarité Défense



Mme Anne COLDEFY
Secrétaire

Annexe 4 : Liste de présence à l'assemblée générale

PRENOM	NOM	Observation
Noelle	AUPHAN	
Jean-Eudes	BARAU	
Jean	BISCH	
Jean-Marie	BOCKEL	
Marie-Louise	BOULANGER	
Isabelle	BURKHARD	
Anton	CAMP	
David	CHAREYRE	Membre consultatif
Yves	CLAUDOT	
Anne	COLDEFY	
Alain	COLDEFY	
Maryse	DARMON-ISRAEL	
Augustin	DE CASTET	
Bertrand	DE LA PRESLE	
Christophe	DE SAINT CHAMAS	
Bertrand	DUNOYER DE SEGONZAC	
Béatrice	GARREAU DE LA BARRE	
Sylviane	GIRARD	
Guillaume	GISCARD D'ESTAING	
Dominique	GODDE	
Bernard	GUÉVEL	
Cyril	JOZEFIAK	Membre consultatif
Sylviane	LACOMBE	
Laurence	LUCAS	
Enzo	MASCRET	
Micheline	MARTIN-VALLET	
Jean-Louis	MASNOU	
Elielle	MICHON	
Mélanie	MURPHY	
Annick	NEGRE DU PLESSIX	

Elisabeth	PAIUSCO	
Philippe	PRIVAT	
Nassim	RAYACINE	
Claude	REVERT	
Christine	ROULLIERE LE LIDEC	Pouvoir donné à M. Giscard d'Estaing
Ilona	ROTARIU	
Dorothee	ROY	
Florent	VAGNER	Association SMV
Floriane	ZAGAR	
Virginie	VAUTIER	Membre consultatif

Soit 40 présents dont 36 votants (3 membres consultatifs, 1 membre ayant donné son pouvoir)
54 pouvoirs ont été donnés et distribués aux présents.

WS

↓

AL

Annexe 5 : Principales planches présentées en séance



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

29 JUN 2022

IN MEMORIAM



Adjudant-chef Ludovic Logez, mort en opération le 17 juillet 2021, Liban



Second-maitre Adam Tahri, disparu en mer le 17 septembre 2021



Sergent Maxime Biasco, mort pour la France le 24 septembre 2021, Mali



Maréchal des logis Adrien Quélin, mort pour la France le 12 octobre 2021, Mali



EOA Paul Pasi, décédé le 1^{er} novembre 2021



Caporal Ouladzistau Chastakou, mort à l'entraînement le 18 novembre 2021



Caporal-chef Jérémy Amoroso, mort en mission le 30 décembre 2021, la Réunion



Brigadier-chef Alexandre Martin, Mort pour la France le 22 janvier 2022, Mali



I- OUVERTURE

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT JEAN-MARIE BOCKEL



ORDRE DU JOUR

I- OUVERTURE

II- PRESENTATION DES RAPPORTS

- 1- Rapport de gestion et des comptes 2021
- 2- Projet de budget 2023
- 3- Rapport moral et d'activités 2021
- 4- Projets 2022-2023

III-VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR

IV-REPOSE AUX QUESTIONS ECRITES

V- RESOLUTIONS

VI- RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



II-1 CLÔTURE 2021

PRODUITS	Clôture 2020	Budget 2021	Clôture 2021
Cotisations	8.825	9.000	7 550
Ventes	15.233	15 000	49 736
Subventions	71.000	70 650	71 140
Générosité du public	382.842	428 640	450 847
-Dons manuels	225.332		67 555
-Mécénat	157.510		314 500
-Legs	0		68 792
transferts de charge	0	0	674
Utilisation fonds dédiés	4.000	37 000	64 840
Produits financiers	9.925	9 000	7 520
TOTAL	491.825	569 290	652 307

CHARGES	Clôture 2020	Budget 2021	Clôture 2021
Variation stocks	-26.482	0	3.987
Achats et services extérieurs	26.209	37 000	31.511
Impôts	951	1 000	712
Charges de personnel	100.958	105 000	89.594
Charges de l'objet social	267.891	425.940	406.420
Colis de Noël	96 511	110.000	114.733
AP TSA	1000	1.000	1.000
Mémoire	24 736	59.000	39.335
Aides équipement	0	0	2.000
Aides reconstruction	57 500	130.000	150.600
Aides Réinsertion	15 800	4.000	4.356
Secours	9 110	15.000	4.247
Soutien des Hôpitaux	26 870	20.000	21.000
Promo des blessés	942	32.000	33.612
Dîner des familles	0	6.000	4.521
Bourses	10 000	15.000	15.000
Soutien orphelins/ familles	17 150	12.000	13.050
Notariété (25 ans)	8248	880	3.388
Box des blessés	24	60	30
Dot.amortissements	370	350	370
Report fonds dédié	21.000		64.840
Total Charges	390 897		597 435
Excédent	100.928		54.872
TOTAL	491.825	569.290	652 307



II-1 AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat Exercice	2020	2021
+ Ressources (Hors produits financiers)	481.900	644.787
- Dépenses (Hors impôts)	-389.946	- 596.723
Résultat d'exploitation	91.954	48.064
+ Produits financiers	9.925	7.520
- Impôts	- 951	-712
= Résultat d'exercice	100.928	54.872
Affectation résultat	<ul style="list-style-type: none"> • 10% « réserve statutaire » : 10.093 • « autres réserves » : 90.835 	<ul style="list-style-type: none"> • 10% « réserve statutaire » : 5.487 • « autres réserves » : 49.358



II-1. INTERVENTION DU TRESORIER



II-1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



II.1- RESOLUTION 1

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion et les comptes de l'année 2021 .

L'Assemblée générale valide l'affectation du résultat de l'exercice (54.872 €), comme suit:

- 10% à la réserve statutaire : 5.847 €
- le solde au compte « Autres réserves » : 49.358 €



II.1- RESOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 612-5 du code de commerce, approuve ce rapport, ainsi que les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui y sont mentionnées.



II.1- RESOLUTION 3

L'Assemblée générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.



II-2 PROJET 2023

PRODUITS	Clôture 2021	Budget 2022	Recalage Budget 2022	Projet 2023
Cotisations	7 550	9.000	8.000	8.000
Ventes	49 736	5.000	20.000	20.000
Subventions	71 140	70.200	71.000	71.000
Générosité du public	450 847	250.500	506.000	300.000
-Dons	67 555		140.000	120 000
-Mécénat	314 500		366.000	180 000
-Legs	68 792		0	0
Transfert charges	674			
Produits financiers	7 520	9.000	8.000	8.000
Utilisation fonds dédiés	64 840	20.000	43.000	12.000
Reprise de fonds	0	72.650	279.572	56.900
TOTAL	652.307	436.350	935.572	475.900

CHARGES	Clôture 2021	Budget 2022	Recalage budget 2022	Projet 2023
Variation stocks	3.987	0	222	
Achats et charges externes	31.511	37.500	32.000	32.000
Impôts	712	1.000	1.000	1.000
Salaires et charges sociales	89.594	105.000	100.000	115.000
Charges de l'objet social	406.420	287.500	759.000	815.550
Costs de Noël	114.733	114 115	169 557	115.000
APTSA	1.000	1000	1.000	1.000
Mémoire	39.335	5 000	10.000	1.500
Equipement	2.000		2.000	2.000
Aides reconstruction	150.600	46 000	82.000	50.000
Aides Réinsertion	4.356	10 000	5.000	5.000
Secours	4.247	15 000	10.000	10.000
Soutien des Hôpitaux	21.000	30 000	235.000	16.000
Promo des blessés	33.612	10 000	199.413	10.000
Diner des familles	4.521	5 000	5.000	5.000
Bourses	15.000	15 000	15.000	15.000
Soutien orphelins/ familles	13.050	20 000	20.000	50.000
Notariété (25 ans/callaque)	3.388	20 000	5.000	35.000
Box des blessés	30	50	30	50
Dot.amortissements	370	350	350	350
Report fonds dédié	64.840	0	43.000	12 000
Total Charges	597.435	0	935.572	475.900
Excédent	54.872	0		0
TOTAL	652.307	436.350	935.572	475.900



II-2. INTERVENTION DU TRESORIER



II-2 RESOLUTION 4

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'année 2023.



II-3 VISITES AUX BLESSÉS 2021

	2017	2018	2019	2020 (jan-mars)	2021 (oct-dec)
Nb de visites	137	192	112	42	40
Blessés visités	494	601	494	24	37
Dont blessés psychiques	193	275	312	2	32



II-3 Principales activités 2021

- Stage ski et été CSINI
- Financement stages individuels Ad Augusta (w/ Total)
- Soutien embarquements de blessés (LVPSR, 30 jours de mer, DVBPLP)
- Stage « Regards d'espérance » (8 veuves, juin 2021)
- Salles de sport HIA
- Livret « ma première cérémonie militaire » - 2^{ème} édition
- Livret # Militaires ! (DSNJ)
- Reprise visites en HIA à Bégin, INI et Brest (depuis septembre)
- **Confection Colis de Noël (18-21 octobre)**
- Dîner des familles des soldats Morts pour la France (10 novembre)
- Vente Bleuets (11 novembre)
- Noël et Nouvel An Pensionnaires Invalides (décembre)



II-3 Livret Ma première cérémonie militaire

Principes

- Livret financé par entreprises mécènes (Unéo, ONACVG, ARQUUS, Thalès etc.) : constitution d'un fonds dédié (81.200 € en 2021)
- Livret distribué en priorité aux ZDS (prises d'armes) mais 4.000 diffusés aux particuliers, associations, collectivités qui en ont fait la demande

=> De nombreuses demandes que nous ne pouvons plus satisfaire

2^{ème} tirage

- Pour épuiser le fonds dédié (31.467 €)
- Mêmes principes de distribution (ZDS, municipalités, associations, particuliers)



II-3 Livret «# Militaires!»

Un livret sur les valeurs militaires

- Dessins H Maury, Texte I Lecointre, J.Gavalda, J Assier-Andrieu, D Petey

Commande DSNJ

- 28.000 ex
- Livret distribué aux unités Service volontaire, classes sécurité Défense

Commande La France mutualiste

- 25.000 ex
- Distribution aux ZDS





II-3. Colis Noël 2021

Déroulement

- Confection « à huis clos » en 4 journées, du 18 au 21 octobre 2021
- Participation réduite aux membres de l'association (30 personnes max.)
- Visite des autorités et des partenaires
- 14.000 colis confectionnés,
- 32.000 dessins d'enfants de 900 écoles
- Tournage reportage TF1 (JC Narcy), diffusé 21 octobre
- Coût unitaire 8.076 € TTC

COMPOSITION COLIS DE NOEL 2021



II-3. CONVENTIONS

Reconduites ou en cours :

- UBFT (reconductible) : *subvention Colis de Noël et activités SD*
- TEGO (2018, reconductible) : *subvention Colis de Noël et activités SD*
- UNEO (2020-2023) : *subvention Colis de Noël et activités SD*
- CNMSS (2017, reconductible) : *aide aux blessés et familles*
- ONAC-VG (2019, reconductible) : *subvention Colis Noël*
- IGESA (2019, reconductible) : *subvention Colis de Noël*
- ANORGEND (2018, reconductible) : *participation aux activités SD*
- Ad Augusta (2020) : *soutien des stages au profit blessés psychiques*
- « La Voile Pour Se Reconstruire » (2022) : *soutien embarquements*
- INI (2019) : *visites blessés militaires*
- MBDA (2019 et 2020) : *subvention Projet « Comme chez moi » ; colis de Noël*
- Entraide Marine (2019), reconductible : *bourse orphelins*
- Economat des armées (2020, reconductible) : *subvention activités SD*
- Thalès (2020) : *subvention Projet BD*
- La France Mutualiste (2020, reconductible) : *subvention Colis de Noël, # militaires*
- FCD (reconductible) : *soutien mutuel*
- APTSA (2021) : *contribution à collecte sang 14 juillet*
- GMF (2021) : *subvention projet « salles de sport pour les HIA »*
- ADO (2021) : *bourse orphelins*
- FOSA (2021) : *bourse orphelins*
- NEXTER (2021) : *renouvelable en 2022 ?*



II-3 RESOLUTION 5

L'Assemblée générale approuve le rapport moral et d'activités 2021.



II-4 PROJETS 2022-2023

1. Environnement des blessés

« Entretien de la terrasse végétalisée de Percy » : 2022-2023

Restauration mosaïque Bégin : 2022

Présentation et Visites HIA Sainte Anne à Toulon : 2022

Don d'un exosquelette à l'INI : juin 2022

2. Soutien des blessés psychiques

Projet d'organisation d'un colloque sur l'accompagnement des blessés psychiques et leurs familles : mars 2023

3. Soutien des familles endeuillées

« Regards d'espérance » et « Femmes du monde pour la paix » : 2 séminaires en avril et juin 2022

« Femmes du monde pour la paix » : organisation en France d'une session internationale - 2023

4. Lien Armées nation

« Ma première cérémonie militaire » : réédition (55.000 ex) pour terminer le fonds dédié – été 2022



II-4 SEMINAIRES « REGARDS D'ESPERANCE » et « FEMMES DU MONDE POUR LA PAIX »

- Version « nationale », du 31 mars au 3 avril, Paris, Ecole militaire
- 9 participantes (2 Air, 4 Marine, 3 Terre), 3 thérapeutes
- Visite Matignon, réception par CEMA et Mme Burkhard
- Organisation SD, ANFEM et cabinet CEMA
- Financement Solidarité Défense : 10.000 euros

« Il y a un « avant » et un « après » Regards d'espérance. Si on arrive avec beaucoup d'appréhension, on repart en se disant que nous ne serons plus jamais seules »



- Version « internationale », du 18 au 23 juin, Washington, 5 participantes (+ 15 Américaines, Britanniques et Libanaises)

• Perspectives :

- Accueil du séminaire international en France en 2023
- Extension de « Regards d'espérance » souhaitée par le CEMA



II-4 EXOSQUELETTE



Un outil de rééducation à la marche des grands blessés médullaires (paraplégiques, hémiplegiques, tétraplégiques...)

Un système complet : pièces de rechange, formation, lève personne, entretien

Un coût supportable par l'association, après 2 ans de confinement (219.000 €)

Un outil innovant, porteur d'espoir pour les blessés médullaires ; un vecteur de notoriété pour Solidarité Défense



II-4 COMPOSITION DU COLIS DE NOEL 2022



- Sac ficelle
- Support de téléphone et/ou tablette
- Shampoing solide bio (fabriqué en France)
- Sachet de fruits secs (SCA)
- Accessoires de téléphone TEGO et UNEO (anneau et câble)
- Carte du président de Solidarité Défense
- Lettre de Président de la République



II-4 RESOLUTION 6

L'Assemblée générale approuve le projet associatif 2022-2023.



COMITE D'ENTRAIDE DEFENSE (CED)

Quoi ?

Regroupement de ADO, TF, FOSA et EM, sans statut juridique, en février 2021

Regroupement motivé par le soutien des blessés et des familles endeuillées des trois armées et le souci de lever des fonds en commun

Premiers enseignements

Visibilité vis-à-vis de l'institution

Coordination accrue dans l'aide aux blessés et aux familles avec ADO/TF, EM et FOSA

Perspectives financières : 250.000 à 300.000 € levés par CED en 2022



LOGO

PROJET RETENU (CONSEIL DECEMBRE 2021)



III- RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pourquoi ?

Un règlement daté de 2005, actualisé en juin 2018,

Un nouveau règlement pour compléter les statuts révisés (2021)

Quoi ?

Un format rationalisé : 6 chapitres : Les membres, l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau, la délégation générale, les comités

Un texte sans redondances avec les statuts, précisant la rédaction des statuts

Un texte élaboré par un groupe de travail, validé par le Conseil le 11 mai

Marche à suivre

Le Conseil présente ce projet à l'adoption par l'Assemblée le 29 juin

L'Assemblée approuve le projet et désigne deux mandataires pour apporter d'éventuelles modifications demandées par le C. Etat.

Le Règlement est transmis au ministère de l'Intérieur pour approbation et publication



III- RESOLUTION 7

L'Assemblée générale approuve le projet de règlement intérieur préparé par le conseil d'administration et donne délégation à M. Julien Bétolaud et M. Jean-Marie Argoud pour y apporter directement les modifications non substantielles que demanderaient le Conseil d'Etat ou le ministère de l'Intérieur.



IV- REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES

Aucune question écrite n'a été transmise



V- RESOLUTIONS

Résolution 1 :

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion et les comptes de l'année 2021 et valide l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

- 5.487 € à la réserve statutaire ;
- 49.358 € au compte « Autres réserves » ;

Résolution 2 :

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 612-5 du code du commerce, approuve ce rapport, ainsi que les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui y sont mentionnées.

Résolution 3 :

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

Résolution 4 :

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'année 2023.

Résolution 5 :

L'assemblée générale approuve le rapport moral et d'activités 2021.

Résolution 6 :

L'assemblée générale approuve le projet associatif 2022-2023.

Résolution 7 :

L'assemblée générale approuve le règlement intérieur préparé par le conseil d'administration



VI- RENOUELEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. 6 sièges à pourvoir.
2. Ne se représente pas
GAR de Lapresle
3. Se représentent :
Mme Coldefy
M. de Segonzac
M. de Castet
M. Betolaud
4. Se présentent :
Mme Burkhard (cooptée par le Conseil en décembre 2021)
M. Remm (président UBFT)